Pour une meilleure redistribution des richesses

Mis à part une façon de fonctionner légèrement différente, la plus grande différence entre les associations étudiantes membres de l'ASSÉ sont les revenus disponibles. En effet, une association de petite taille ne dispose souvent pas de l'argent nécessaire pour louer une imprimante, engager une permanence ou bien tout simplement louer des autobus.

Le présent texte de réflexion propose donc un moyen de diminuer ces disparités et d'effectuer une meilleure redistribution des richesses entre les associations membres de l'ASSÉ.

Le transport et les instances, sources de paupérisation

On pourrait dire que les associations de petite taille vivent, au niveau financier, une certaine discrimination. En effet, ces dernières tendent à avoir moins de revenus que celles des grands centres urbains. Ainsi, même si l'AGEFXG doit dépenser plus en transport que la SOGÉÉCOM de par sa situation géographique, cette dernière a clairement les moyens de payer le transport pour les diverses instances à ses délégué-e-s.

La chose se complique cependant pour les associations de régions : en plus de devoir souvent se déplacer sur de grandes distances, ce qui coûte plus cher, ces associations ont souvent peu de membres et disposent donc de peu de moyens financiers. Elles sont donc victimes d'une double discrimination.

Comme les coûts d'instances et de transport sont soit identiques ou plus élevés pour ces associations, cela leur coûte plus cher proportionnellement à leur budget qu'à une association ayant beaucoup de membres. Le tableau ci-dessous, basé sur une situation fictive, démontre bien la chose.

	SOGÉÉCOM	**AESPEP**
Nombre de membres	6300	40
Coût d'instance et de transport[1]	336,79$	336,79$
Budget total[2]	157 500$	1 000$
Coût du transport et d'instance proportionnellement au budget total	0,21%	33,7%

Pour une centralisation des dépenses de transport et d'instances au national

Pour palier à ces inégalités, un modèle existe déjà à l'ASSÉ : les cotisations. Les cotisations font en sorte que se sont les grosses associations qui fondent la majeure partie du budget de l'ASSÉ.

À l'instar du matériel d'information, nous pourrions inclure dans le prix des cotisations l'ensemble des dépenses de transport pour les événements de l'ASSÉ (manifs, congrès, camps de formation) ainsi que le coût des instances. Ainsi, alors que les cotisations à l'ASSÉ d'une association de 40 membres ne passeraient que de 60$ à 100$[3], celle d'une association de 6 000 membres passerait de 9 450$ à 15 750$.

Une délégation qui descend en voiture pourrait ainsi se faire rembourser ses dépenses d'essence et d'entretien de la même manière que ceux et celles qui font des tournées de mobilisation, en respectant la politique de dépenses.

---

1 Basé sur un transport Montréal-Québec pour 3 personnes en autobus voyageur et un coût de congrès de 35$ par personne

2 Basé sur une cotisation fictive de 25$ par membre

3 L'augmentation de 1,50$ à 2,50$ est ici purement aléatoire. Elle n'est fait que pour donner un exemple concret

Le fonds d'entraide

Le fonds d'entraide me direz-vous. Soit, le fonds d'entraide est une merveilleuse ressource pour les associations à faible revenu, mais il doit selon moi rester un fonds béquille, pour des problèmes ponctuels. La question du transport et des instances à l'ASSÉ est bien plus qu'une question ponctuelle : elle est un problème récurent. En ce sens, nous devons nous doter de solutions structurelles.

On peux ainsi voir le fonds d'entraide comme un fonds commun dans une commune de logement. Si un-e locataire ne peut payer son loyer un mois pour diverses raisons, il ou elle peut demander de l'aide du fonds. Mais si il ou elle doit à tous les mois demander de l'aide, c'est peut-être parce que son loyer lui coûte trop cher.

Il faut aussi comprendre que l'accès au fonds d'entraide demande de suivre une procédure un tantinet bureaucratique – c'est d'ailleurs une bonne chose. Faire de constantes demandes d'aide peut cependant devenir assez chiant pour de petites assos avec un exécutif réduit. Cela peut également être vu par certain-e-s comme humiliant, le geste de demander de l'argent au congrès pouvant être assimilé à de la charité (même si c'est en fait de la solidarité).

Pour toutes ces raisons, le fonds d'entraide actuel, qui fonctionne pour offrir de l'aide temporaire, ne peut pas régler la question de la redistribution des richesses à long terme à l'ASSÉ.

Mise en application

Le présent texte ne règle pas la question du montant de l'augmentation des cotisations. En effet, il faudrait pour ce faire regarder l'ensemble des coûts de transport en 2010-2011 (2011-2012 n'étant pas très représentative...) dans les associations membres de l'ASSÉ, calculer le revenu des instances pour une année normale et augmenter les cotisations de ce montant divisé par le nombre de membres.

Bref, il serait bien ironique que l'ASSÉ soit pour un modèle de redistribution des richesses accru pour financer des programmes sociaux forts, mais soit contre ce modèle à l'intérieur même de ses structures...

« Que la rigueur budgétaire soit! » Et la rigueur budgétaire fût.

Louis-Philippe Véronneau,
Militant à la SOGÉÉCOM